

## **Commission des Finances – rapport budget 2023**

Dans ses séances des 1<sup>er</sup>-2 novembre et 7 novembre 2022, la commission des finances a étudié l'ensemble des documents concernant le budget 2023 de la ville du Grand- Saconnex.

Trois commissions spécifiques s'étaient penchées sur les lignes du budget qui les concernaient directement. La commission des finances a validé leur travail. Elle remercie les commissions « équipements publics », « cohésion sociale » et « culture, sports et loisirs » pour les rapports circonstanciés qui ont été fournis. Ceux-ci ont été acceptés comme suit :

- Rapport équipements publics : accepté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote
- Rapport cohésion sociale : accepté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote
- Rapport culture, sports, loisirs : accepté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote

La commission a également auditionné la Fondation communale de la petite enfance le 02.11.2022, avec la présence de M.Alexandre Böhler, président de la Fondation, Mme Laura Calabrese, directrice de la Fondation et Mme Marie Ferrer, adjointe de direction. Il a été présenté le budget 2023 de celle-ci.

En date du 07.11.2022, les commissaires ont également reçus M.Sébastien Dutoit, nouveau délégué à la promotion économique, qui a présenté la stratégie de la promotion économique 2023 définie par la commune du Grand-Saconnex.

Monsieur Anthony Mascali présente le plan quadriennal ainsi que l'estimation du budget 2023. Il est à noter qu'une surévaluation prudente des revenus fiscaux de 8% a été estimée et appliquée, au regard des rattrapages perçus ces dernières années. Concernant les charges, une économie de 5% a été appliquée, sur les postes où la commune a une marge de décision.

La ville du Grand-Saconnex présente, pour 2023, un budget déficitaire de CHF 1'068'464. --, tenant compte de la surévaluation et de l'économie sur certains postes des charges. Il est à noter que l'augmentation du prix de l'électricité est de l'ordre de CHF 400'000.--. Pour le gaz, cela représente environ CHF 150'000.--.

A la fin de ses travaux, la commission a :

- Approuvé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, le budget de fonctionnement 2023 présentant un montant de CHF 46'176'076. -- aux charges et de CHF 45'107'612. -- aux revenus, soit un déficit de CHF 1'068'464. -- ;
- Approuvé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, le crédit de CHF 595'600. —pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) ;
- Fixé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, à CHF 30.- le montant minimum de la taxe professionnelle pour 2023 ;
- Fixé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2023 à 0% ;
- Approuvé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, les indemnités aux Conseillers municipaux à CHF 100'000.- ;
- Approuvé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, les indemnités aux Conseillers administratifs à CHF 288'000.- ;
- Approuvé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, le transfert du bâtiment du Château Pictet, sis au chemin Auguste-Vilbert 14, du patrimoine administratif au patrimoine financier

Les commissaires notent que les dépenses pour la Culture ont augmentées de près de 22% entre le budget 2023 et les comptes 2021. Il est cependant à préciser que peu de manifestations culturelles ont été organisées en 2021, au vu des restrictions sanitaires qui prévalaient cette année-là.

De plus, la commission a décidé, à l'unanimité des membres ayant le droit de vote, de réintroduire un budget pour la sortie des aînés en 2023, d'un montant de CHF 30'000.--.

Enfin, les commissaires remercient chaleureusement M. Michel Gönczy, Secrétaire général de la commune, M. Anthony Mascali, Chef du service des finances ainsi que le Conseil administratif pour l'ensemble et la précision des renseignements qui lui ont été apportés.

La commission a approuvé le présent rapport à l'unanimité des membres pouvant voter et invite le Conseil municipal à se prononcer sur les délibérations qui lui seront soumises.

Le Grand-Saconnex, le 8 novembre 2022

Yann SIMETH  
Rapporteur